

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Thierry VIEULES,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Monsieur Yves LE POEC a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 23. Nombre de votes : 25.

-Date de la convocation : 13/09/2024 - date d'affichage : 13/09/2024.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/67

Objet : Attribution d'une aide au démarrage et à la commercialisation à destination des commerçants et artisans avec acte de commerce - Entreprise « SARL Vincent »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé de mettre en place deux dispositifs de soutien aux commerces et aux artisans réalisant des actes de commerces afin de faciliter l'implantation et le maintien d'activités commerciales sur le territoire. Les conditions de mise en œuvre de ces dispositifs sont fixées dans un règlement d'intervention adopté par le Conseil Communautaire de la CCMAV le 17 décembre 2020.

Dans ce cadre, l'entreprise « SARL Vincent » (vente d'électroménagers), située à ALBAN, représentée par Monsieur Antoine VINCENT, a sollicité le 7 août 2024 une aide au démarrage et à la commercialisation à destination des commerçants et artisans avec acte de commerce.

Le dossier répondant à tous les critères d'éligibilité du dispositif, Monsieur le Président propose l'attribution d'une aide au démarrage et à la commercialisation à destination des commerçants et artisans avec acte de commerce de 1 000,00 €, soit l'aide maximale pouvant être accordée sur ce dossier par la CCMAV au regard de son règlement d'intervention.

Monsieur le Président propose de conclure avec l'entreprise « SARL Vincent », une convention fixant les modalités d'attribution de cette aide.

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriale,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,
- Vu le SRDEII,
- Vu la délibération n°112 du 17 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention de la CCMAV en matière d'aide aux entreprises,
- Vu l'avis des membres de la Commission Développement économique et attractivité,
- Vu le projet de convention dûment présenté,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240919-19092024_67-DE

Et après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Votes Pour : 24
Vote Contre : 1 (Bruno BOUSQUET)
Abstention : 0

APPROUVE l'attribution d'une aide dans le cadre du dispositif d'aide au démarrage et à la commercialisation à destination des commerçants et artisans avec acte de commerce d'un montant de 1 000,00 € à l'entreprise « SARL Vincent »,

APPROUVE le projet de convention qui fixe les modalités d'attribution de cette aide,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme : Le Secrétaire de séance
Yves LE POEC

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 20 septembre 2024.